

Territoire de la commune de RENNEPONT

Aménagement et renforcement de la R.D. 15 entre le carrefour de la R.D. 23 à Rennepont et la limite départementale avec l'Aube

Note synthétique de présentation du projet

Le Conseil Départemental de la Haute-Marne (CD52) souhaite, par l'aménagement et le renforcement de la R.D. 15, améliorer la sécurité des usagers et la desserte de la commune de Rennepont à partir de Colombey-Les-Deux-Eglises.

Cette section fait partie de l'itinéraire emprunté par les visiteurs du mémorial Charles de Gaulle. Elle sera mise en cohérence avec la section de la R.D. 23 traversant la forêt des Dhuits, aménagée en 2006.

Les travaux envisagés concernent la section comprise entre le carrefour de la R.D. 23 (route de Colombey-Les-Deux-Eglises) et la limite avec l'Aube au droit de la commune de Longchamp-sur-Aujon.

Les travaux d'aménagement et de renforcement de la R.D. 15 seront réalisés dans l'emprise actuelle de la route. Il n'y a donc pas d'acquisitions foncières nouvelles à envisager.

La surface totale du projet est de 46 765 m² dont 24 420 m² de chaussée revêtue en enrobés et 22 345 m² d'accotements, talus et fossés.

Le section fait une longueur totale de 4 552 ml. Les caractéristiques géométriques de son tracé en plan et de son profil en long s'inspirent des recommandations R80 de l'ARP (Aménagement des Routes Principales).

Le projet consiste à augmenter légèrement la largeur circulaire et la largeur des accotements stabilisés.

Le projet comporte les aménagements suivants :

- porter le profil en travers de la chaussée à 5,50 m (2 voies de 2,75 m chacune),
- renforcer la structure de chaussée pour la mettre hors-gel,
- lisser le profil en long,
- rectifier légèrement et ponctuellement certains virages,
- démolir et reconstruire certains ouvrages hydrauliques présents sur la RD,
- remettre à niveau les accotements de largeur moyenne de 1,25 m avec diminution de cette largeur dans les secteurs les plus contraints,
- poser des gabions au niveau de l'accotement au droit du mur existant afin de maintenir les talus routiers et d'éviter tout glissement de matériaux vers le lit mineur du cours d'eau de la RENNE,
- collecter les eaux de la chaussée avec des fossés enherbés. Ces fossés enherbés collecteront également les eaux de ruissellement des bassins versants naturels extérieurs. Les fossés implantés en bord de la chaussée dirigeront ensuite les eaux vers les ouvrages existants.

Le projet est présenté sur le plan de situation ci-dessous.

